

du journal était un fait accompli depuis quatre heures du matin.

Ainsi, d'un côté on refusait de recevoir notre argent; de l'autre, on nous saisissait pour ne point l'avoir versé!

Il ne nous était pas possible d'accepter une pareille situation. A midi 30 minutes, un huissier qui nous avait requis se présentait en notre nom chez le percepteur et le sommait de recevoir les fonds; mais le percepteur, dans une réponse relatée au procès-verbal, déclarait persister dans son refus, les pièces ne lui ayant pas encore été envoyées. Sur cette réponse dément constatée, l'huissier s'adressa au trésorier-général. Même refus de laisser effectuer le paiement.

Dans sa réponse également consignée par l'huissier, le trésorier-général déclara que les pièces devaient être envoyées au percepteur, et qu'il allait les transmettre par un expédient. Enfin, à deux heures 30, heures constatées sur la quittance, l'huissier était enfin admis chez le percepteur à opérer le versement faute duquel, depuis le matin, nous étions sous le coup d'une saisie.

Après avoir pris au parquet récépissé de la quittance, il ne nous restait plus pour le moment qu'à faire lever la saisie. Notre huissier se rendit au parquet auquel il signifia les actes établissant que le défaut de paiement de l'amende dans le délai légal ne nous était pas imputable. Il le somma en même temps de donner main-levée immédiate de la saisie, sous réserve des dommages-intérêts à réclamer ultérieurement. Voulant jusqu'au bout nous mettre en règle, nous avons donné ordre à l'huissier de consigner la réponse du procureur. Cette réponse est ainsi conçue :

« La contravention existant, ainsi qu'il en sera justifié devant qui de droit, il n'est pas possible de donner main-levée. »

Le *Progrès* ajoute en post-scriptum qu'à onze heures du soir la saisie a été levée et qu'on lui a fait remise des numéros saisis le matin à la poste.

La *Correspondance Havas* annonce que le ministre des finances examine en ce moment les offres d'avances faites à l'Etat par les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour l'amélioration de la ligne de navigation de Paris à Dunkerque. Ces offres s'élevaient pour le Nord à 2,400,000 fr., pour le Pas-de-Calais à 3,500,000.

On lit dans l'*Indépendant de Douai* :  
« La question des chemins de fer d'intérêt local de l'arrondissement de Douai est enfin résolue. Nous en recevons, ce matin même, l'heureuse nouvelle. Une convention concédant à la Compagnie de Picardie et Flandre le chemin de Cambrai à Douai et Orchies et l'embranchement d'Abigny-au-Bac à Aulchic, va être signée par le gouvernement. Le projet de loi sera présenté sous très-peu de jours à l'Assemblée nationale. »

Un avis du maire de Lille annonce que le passage des voitures sera interdit à la porte de Roubaix les 29, 30 et 31 de ce mois, pour exécuter au pont-levis des réparations très-urgentes.

M. Bonnefoy, directeur du Grand-Théâtre, vient d'adresser à M. le maire de Lille la lettre suivante :

« Monsieur le maire,  
« Malgré tous mes efforts, il m'est absolument impossible de trouver en ce moment une basse chantant le grand opéra et l'opéra-comique. M. Blane a été engagé pour le grand opéra, et obligé de varier le répertoire, je me trouverais à chaque instant entravé si vous ne vouliez bien m'autoriser à jouer provisoirement moi-même l'opéra-comique.  
« Ce n'est point une pensée de lucre qui me guide, et je m'engage expressément à verser entre vos mains, au profit des pauvres, l'importance des cachets qu'auraient gagnés la basse que je suppléerai. Je ne cherche ici qu'un moyen de répondre aux justes demandes du public qui désire la reprise de divers ouvrages.  
« Je vous serais très-reconnaissant, Monsieur le maire, d'une prompt réponse, et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.  
« A. BONNEFOY. »

Mme Lemoine a fait hier au Grand-Théâtre de Lille une rentrée qui a été, dit le *Mémorial*, « un véritable triomphe. »

Il y a un an environ, un col en dentelle fine, d'une valeur de 400 francs, fut égaré durant une fête, dans les salons d'un de nos négociants. On soupçonna les domestiques de la maison, mais on ne poussa cependant pas bien avant les recherches, et on fit son deuil du col égaré. Hier, dans l'après-midi, un col fut présenté à une lingère de la rue de l'Alouette, par un homme et une femme, les époux B..., qui désiraient, disaient-ils, en savoir le prix. « Mais, je reconnais ce col, s'écria au même instant la lingère, c'est celui de Mme X... » On s'informa du fait. M. le commissaire de police du quartier ouvrit immédiatement une enquête.

Malgré les dénégations du sieur B..., qui prétend que le col a été trouvé dans une rue de Roubaix par sa femme, il a été écroué.

Cette semaine, un jeune homme, le nommé Marcellin Henri, âgé de 16 ans, travaillant à la filature de M. Bulteau, rue du Bois, a été victime de son imprudence. Sans avoir reçu l'ordre, il est monté sur un mélier à filer, qui était en repos et voulut nettoyer l'arbre de transmission générale. — Au moment où il cherchait à écarter avec les deux mains les courroies d'une poulie folle de butte transmissio, le mouvement de

rotation lui repoussa violemment le bras et il tomba sur le métier.

Marcelli s'est fait dans sa chute une simple fracture au bras droit.

On lit dans le *Journal d'Agriculture progressive* :

« Décidément l'hiver de 1873-74 sera des plus bûns. Est-ce bien? Est-ce mal? On ne peut encore en décider; toutefois, il est à craindre que, sous l'influence de la température printanière dont nous jouissons depuis une quinzaine de jours, les jeunes plantes de blés ne prennent trop de développement, ce qui ne laisse pas que d'inquiéter les cultivateurs, car le mauvais temps peut venir hors de saison, et les jeunes blés en souffriraient d'autant plus que leurs parties foliacées seront plus tendres. A cela, il n'y a rien autre chose à faire que de surveiller les raies d'engouement et de faire évacuer les eaux partout où elles tendent à séjourner. »

Etat-civil de Roubaix. — MARIAGE DU 21 JANVIER. — Charles Prayman, 27 ans, employé de commerce, et Marie Warrem, 42 ans, sans profession.

DECLARATIONS DE NAISSANCES DU 21 JANVIER. — Charles Deleu, rue de Flandre. — Augustin Delplanque, au petit Beumont. — Julienne Lougnespée, Grande-Rue. — Marie Bayart, rue des Parvenus. — Charles Sanglan, rue d'Inkermann. — Eugénie Solreau, au Pile. — Jeanne Hofman, rue Bernard. — Floris Lombart, à l'Épée. — Blanche Vandewalle, rue de l'Alma. — Marie Pennel, rue Notre-Dame. — Modeste Masseus, au bas de l'Enfer.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 JANVIER. — Marguerite Gilet, 78 ans, journalière, rue Blanchemairie. — Joséphine Masurella, 44 ans, ménagère, rue St-Etienne. — Eugénie Verhast, 2 ans, à l'hôpital.

### Faits Divers

— La 9<sup>me</sup> chambre du tribunal correctionnel de la Seine a rendu hier son jugement dans l'affaire du Crédit foncier suisse. M. Fournier a été condamné à trois ans de prison et 2,000 fr. d'amende. M. Beaura a été acquitté. Quant à M. Capron, qui faisait défaut, il a été condamné à cinq ans de prison et 3,000 fr. d'amende. Des dommages-intérêts à fixer par état ont été alloués aux parties civiles.

— La police de Nancy vient de mettre à la disposition de M. le procureur de la République, le sieur Jules J..., teneur, inculpé d'intelligence avec l'ennemi pendant la dernière guerre et de fraude dans ses réquisitions faites à la ville de Nancy.

— Les trois négociants en grains de Lunéville, arrêtés sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi, ont été transférés, mardi matin, à la prison de Nancy.

— Un dîner politique a eu lieu dimanche 19 janvier, au café anglais, à Paris. Il avait été convoqué par M. Guyot-Montpayroux, et M. Emile de Girardin en faisait les honneurs. Les autres convives étaient : MM. Raoul Duval, Maurice Richard, Gibiat, Genty, Pessard, Turquet, Francisque, Rive, Philis, et un général dont le *Siclé*, à qui nous empruntons cette nouvelle, croit devoir taire le nom.

— La ville de Bourbourg vient de perdre le plus célèbre de ses enfants, M. l'abbé Brasseur, qui ne séparait jamais son nom de celui de sa ville natale, est mort à Nice, où il s'était retiré avec l'espoir d'y recouvrer la santé.

M. l'abbé Brasseur, littérateur dans sa jeunesse, fut l'auteur de plusieurs romans qui avaient commencé à le faire connaître. Mais bientôt il entra dans un séminaire à Rome et depuis il passa sa vie dans les travaux apostoliques, au Mexique surtout. Le malheureux empereur Maximilien voulut même en faire son ministre de l'instruction publique. Le modeste abbé refusa et continua ses recherches savantes sur la linguistique. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

On lit dans le *Semaphore*, de Marseille :

« Les arrestations des anciens franc-tireurs de la garde nationale, dont nous avons parlé hier, ont eu lieu à la suite d'une enquête faite par le parquet d'Autun au sujet de l'envahissement dont fut l'objet, dans la nuit du 12 au 13 novembre 1870, l'évêché de cette ville. »

« Le nombre des individus arrêtés était de dix-sept. Sur ce nombre, trois ont été remis en liberté, et quatorze, dont trois capitaines, deux lieutenants, trois sergents-majors, un sergent-fourrier et deux soldats, ont été maintenus en état d'arrestation. Les inculpés ont été dirigés sur Autun pour être mis à la disposition du parquet de cette ville. »

On lit dans le *Commerce de Grasse* :

« Nous sommes en mesure d'affirmer la parfaite authenticité du fait que nous allons raconter :  
« Mercredi dernier, deux officiers prussiens dont la tenue bourgeoise ne dissimulait que très imparfaitement les allures militaires, prenaient à Cannes le train qui part pour Grasse à une heure cinquante-cinq minutes du soir. Pas plus tôt s'étaient-ils installés dans leur wagon, que l'un d'eux tirait des profondeurs de son paletot une carte paraissant de tous points semblable à celle de l'état-major, et pendant que son compagnon consignait soigneusement sur un carnet de poche leurs observations mutuelles, le premier suivait sur sa carte, avec une précision mathématique, tous les détails du paysage qui se déroulaient sous leurs yeux. »

« Un des témoins de cette scène significative, qui comprend l'allemand, a pu remarquer qu'il n'était pas un village, pas une position saillante que les deux officiers, grâces à leur carte, ne désignaient immédiatement par son nom. De Cannes à Grasse, ce manège n'a pas cessé un seul instant; l'un étudiait les lieux, l'autre prenait des notes. Arrivés en gare, ils ont refusé de prendre l'omnibus, et, leur inséparable carnet à la main, ils ont suivi le chemin des piétons en continuant à noter par écrit les observations que leur suggérait la vue de notre ville. »

## TRIBUNAUX

UN MAIRE INCENDIANT SA COMMUNE, ET Y BRULANT VINGT-SEPT MAISONS.

La cour d'assises de la Meuse siégeait à Saint-Mihiel, à employé cinq audiences de la semaine dernière, au jugement d'une affaire très-grave, et qui avait eu dans tout le pays le plus grand retentissement. La curiosité publique était vivement excitée. On se demandait si l'accusé, maire pendant plusieurs années de sa commune, et dont la famille est connue dans le département, exposerait sur l'échafaud les crimes qu'il avait commis. Ses parents avaient chargé M<sup>e</sup> Lachaud de venir défendre sa tête.

Julien est âgé de près de soixante ans. L'accusation dit que sa fortune est considérable; il a, en effet, quinze ou vingt mille livres de rente. Il s'est marié deux fois, et s'est allié à des familles honorables de l'arrondissement de Verdun. En 1860, il fut nommé maire de la commune de Baulny qui l'habite, et exerça ses fonctions jusqu'à la fin de 1867. Dans cette dernière année il eut un procès avec un de ses voisins, qu'il accusait injustement de vol. La commune entière prit parti contre le maire, et celui-ci, à compter de ce moment, résolut de se venger de ceux qui s'étaient opposés à ses desseins. En trois ans, le village habité et administré par Julien, eut huit incendies, tous dus à la malveillance, et sur quarante-six maisons, vingt-sept furent détruites par le feu. Personne ne doutait de la culpabilité de Julien, mais la terreur qu'il inspirait était si grande que pendant bien des années, ses victimes elles-mêmes n'osaient parler.

Pourtant, il y a quelques mois, la justice eut des renseignements qui accablèrent Julien. Une instruction fut ouverte, elle donna la preuve qu'il devait être l'auteur de tous les incendies, et que c'était dans un sentiment de haine et de vengeance qu'il les avait allumés.

Nous ne croyons pas que jamais un coupable ait montré une rage semblable à celle de cet homme. Il brûlait ses propres bâtiments, qu'il avait fait assurer du reste, pour atteindre les maisons de ceux qu'il haïssait et détester, s'il était possible, le soupçon qui pouvait l'atteindre.

Quatre-vingt-douze témoins ont été entendus, et on ne peut se faire une idée des révélations qu'ils sont venus faire contre l'accusé. Violent, débauché, ivrogne, subornant des témoins, il était devenu l'effroi de toute la contrée. Orgueilleux de sa fortune, il était impitoyable pour les pauvres gens qui l'entouraient, et l'instruction a produit un état qui constate qu'en six ans il a eu quatre-vingt-sept contestations judiciaires!

Des témoins sont venus dire les propositions qu'il leur avait faites d'incendier moyennant une somme qu'il leur offrait. D'autres ont entendu des menaces qui ne laissaient aucun doute sur ses intentions, et un jeune homme l'a surpris au moment où il venait de mettre le feu. Julien, obligé de lui avouer son crime, lui demanda de n'en pas parler. Il y a eu à l'audience des scènes douloureuses, et de malheureuses familles, réduites à la misère par cet incendiaire, ont raconté, au milieu de l'auditoire profondément ému, leur détresse actuelle. Un pauvre diable, celui qui, en 1867, avait été dénoncé par Julien, avait été brûlé cinq fois!

La seule question qui pouvait, dans ce terrible procès, présenter une solution difficile, était celle de savoir si l'accusé paierait de sa vie les crimes constatés contre lui.

M. le procureur de la République a demandé avec la plus grande énergie un verdict suprême. Jamais crimes plus nombreux et plus effroyables n'ont été prouvés contre un accusé. Cet homme, a-t-il dit, a abusé de tout, de sa fortune, de son autorité de maire. Sa vengeance a été implacable, l'expiation doit être complète, la justice l'exige impérieusement.

M<sup>e</sup> Lachaud avait une tâche bien dure à remplir. Pendant quatre heures il a fait les plus grands efforts pour sauver la vie de Julien. Il ne s'est point arrêté à de banales théories contre la peine de mort. C'est dans la cause même qu'il a cherché des motifs d'atténuation. Il a discuté les témoignages et montré leurs lacunes. Il a rappelé que pendant de longues années l'accusé a été honorable, et il est parvenu à produire dans le jury une profonde impression.

Les jurés, après une longue délibération, ont rapporté un verdict accordant les circonstances atténuantes, qui a provoqué les protestations de la foule.

La cour a condamné Julien aux travaux forcés à perpétuité; mais il aura soixante ans dans quelques jours, et cette peine sera remplacée par celle de la réclusion.

### Nouvelles du soir

#### Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 23 janvier.

Grand dîner hier soir chez M. Buffet. Au nombre des convives, citons MM. Ventrain, Chaurand, de Vantouan, Raoul Duval et Galloni d'Istria.

Les nouvelles inquiétantes qui ont été répandues sur l'état de santé de M. Jules Janin, sont heureusement exagérées.

C'est hier qu'est expirée la peine de six mois d'emprisonnement pour délit de presse que subissait M. Marcou. Le nouveau député de l'Aube doit venir prendre possession de son siège à l'Assemblée dans très-peu de jours.

Metz, 22 janvier, soir. — Quatre nouveaux membres du conseil de district ont prêté serment aujourd'hui. Le conseil compte 27 membres assermentés sur 34.

Madrid, 22 janvier, soir. — Les télégrammes et le courrier de France n'ont quitté depuis trois jours.

Rome, 22 janvier. — Le Pape a reçu, dans la matinée, les curés de Rome. Dans sa réponse à leurs discours, il les a invités à soigner l'instruction religieuse de la population et à prêcher la nécessité de la foi et de la pénitence.

Aujourd'hui, les archevêques de St-Jacques de Compostelle et de Tarragone ont reçu le pallium. Le cardinal Antonelli présidait la cérémonie. Les archevêques étaient représentés par leurs procureurs.

Rome, 23 janvier. — Hier le Pape a été légèrement indisposé.

Berne, 23 janvier. — Le Conseil fédéral répondant à une nouvelle note du nonce, Mgr Agnozzi, déclare qu'il maintient la rupture des relations avec le Vatican, il a fait remettre ses passeports à Mgr Agnozzi.

Trieste, 22 janvier, soir. — Les funérailles de l'Infante de Portugal Marie-Thérèse ont eu lieu aujourd'hui avec grandes cérémonies. Les autorités militaires et civiles, tous les consuls étrangers y assistaient ainsi que l'archiduchesse Marie-Thérèse, toutes les personnes de distinction, la noblesse et le haut commerce de la ville.

La Haye, 22 janvier, soir. — Il résulte d'une dépêche officielle datée de Penang, que l'ennemi a attaqué la position principale des Hollandais mais qu'il a été repoussé, perdant 44 morts. Les Hollandais ont eu 6 morts.

Les hostilités sont suspendues pour renforcer les principales positions. Pour assurer la prise de Craton l'investissement de la place est nécessaire. Le reste de la réserve de Péang a été mandée.

La population veut continuer la guerre, le sultan est sans autorité.

## COMMERCE

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 23 janvier. (Dépêche de MM. Busch, et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 10,000 b. Marché lourd, prix à peine soutenus.

Havre, 23 janvier. (Dépêche de MM. Busch et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 40,000 b. Marché lourd.

Avis divers  
HAVRE, 21 janvier 1873. — Voici le résultat de la première séance de la vente publique de laines tenue hier :

	Quantités	Offertes	Vendues	Refusées
Buenos-Ayres...	B.	1,679	766	913
Monte-Video...	"	499	350	140
Russie.....	"	200	6	494
Pérou.....	"	320	227	93
Lavant.....	"	124	1	123
Alrique.....	"	43	40	33
Total.....	B.	2,856	1,360	1,496

Enchères peu animées, prix plus faciles. Buenos-Ayres, laine à carde, environ 5 à 10 c. de baisse sur la vente de novembre; sortes intermédiaires (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) toujours recherchées. — Monte-Video demandées à prix fermes.

HAVRE, 21 janv. — Laines : A la deuxième séance de nos ventes publiques de laine, il a été :

Présenté. Vendu.  
2,500 balles de laine de la Plata... 1,580 ball.  
230 " diverses... 319 "

Enchères plus animées; prix de la première séance.

HAVRE, 21 janvier. — Cotons. — Sans avoir eu la même nullité d'affaires qu'hier, le marché n'a été guère actif aujourd'hui encore, et on ne prend absolument que pour les besoins immédiats de la filature. Les prix sont toujours faibles, à peu près pour tous cotons disponibles, sans que nous ayons toutefois de changement à signaler.

— A livrer, un a note de l'ordinaire Louisiana sur échantillon, par navire de 85 f. et du good fair Omsa, par steamer du 19 janvier, à 76 fr. — Il a dû se faire, en outre, du Louisiane chargeant à 94 fr. pour good ordinary, à 103 fr. pour low middling, et l'on aurait obtenu cette dernière désignation à 102 fr. 50. — A terme, on demande 102/103 fr. pour janvier; on a payé 100 fr. 50 pour février-mars, et l'on tenait 101 fr. pour avril à juin.

Les ventes notées à quatre heures vont à 692 b.

LIVERPOOL, 22 janv. — Clôture. — Cotons : Ventes du jour 10,000 balles, dont 2 000 balles pour la spéculation et l'exportation. Marché à peine soutenu. A livrer en baisse.

On note : Upland pas en dessous du low middl. livraison mars 8d.; dito pas en dessous de bon ord. avril/mai 8d.; dito février 7 1/2/10d.; dito pas en dessous de low-middl. mai/juin 8 1/8d.

DUNDEE, 21 janv. — Lins. — Même situation. — Fils : Pour les fils de lin et d'étrappe, affaires modérées, prix fermes. Pour les fils de jute, demande active, prix un peu en hausse. — Toiles : La demande est égale à la production.

BRÉSIL, 19 janvier. — Laines : Il semble de plus en plus certain qu'avec le commencement d'une année nouvelle, la position du commerce des laines s'est améliorée. Les fortes ventes qui se font en ce moment font supposer que la consommation est peu approvisionnée et indiquent une progression constante de la consommation. Pendant ces derniers huit jours, pas moins de 1,500 quintaux ont été achetés sur place pour corpa de fabricants et peigneurs saxonns, ainsi que pour compte de commissionnaires français. Pour les provinces rhénanes, on a traité quelques petites parties de qualités moyennes de 70 à 76 th., ainsi que des laines à carde, de 48 à 50 th.; des lavages artificiels d'Odesa ont obtenu 81 th., et des Hongries lavées à des 88 à 91 th.

**Le vulgarisateur universel.**  
Recueil bi-mensuel des faits intéressant la science, l'industrie, l'agriculture, le commerce et les arts. — PRIX : 5 FR. PAR AN. — On s'abonne à Paris, chez M. Legeay, rue Ramey, 44.

Le titre de ce journal indique son but : celui de mettre à la portée de tout le monde les faits nouveaux qui se produisent chaque jour dans le domaine de la science et des arts, et qui sont enfoncés dans d'innombrables recueils qu'on n'a ni le temps de lire, ni les moyens d'acheter.

Aussi industriel, l'agriculteur, le commerçant et même le plus simple particulier trouveront-ils dans le *Vulgarisateur universel* une foule d'indications précieuses, en ce qui concerne les découvertes scientifiques modernes, tant en France qu'à l'étranger, les méthodes nouvelles employées, et les moyens de se procurer à bon marché un certain nombre de produits d'une incontestable utilité.

Tout le monde a besoin aujourd'hui d'avoir une connaissance au moins superficielle du vaste mouvement scientifique et industriel qui caractérise notre époque; c'est dire à peu près que le *Vulgarisateur universel*, à ces imperieuses exigences, sera favorablement accueilli par les hommes d'initiative et de progrès.

## LE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

DE M<sup>me</sup> S. A. ALLEN, est employé depuis 40 ans en Angleterre et en Amérique; c'est la seule préparation qui rende positivement aux cheveux blancs ou gris, leur couleur primitive, la beauté et le lustre de la jeunesse. Une amélioration sensible se produit immédiatement. PRIX : 8 fr. la fiole. — Dépôt : à Paris, 33, boulevard Haussmann, et à Roubaix, chez M. Emile Leignel, 48, rue du Vieil-Abreuvoir. Et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs. 3845.

## SANTÉ A TOUS rendue sans mé-lancolie par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite : REVALESCIÈRE.

Vingt-six ans d'invariable succès.  
Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.  
Vervant, le 28 mars 1866.  
Monsieur, — Dieu soit béni! votre *Revalésière* m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus qu quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre *Revalésière* m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.  
Cure N° 78,364.  
M. et M<sup>me</sup> Léger, de *Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements*.  
Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Epuisement complet*, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la *Revalésière* l'a rajeuni. « Je préchais, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »  
Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil.; 2 fr. 25; 1/2 kil.; 4 fr.; 1 kil.; 7 fr.; 12 kil.; 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. La *Revalésière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 centimes; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. (franco) — Dépôt chez M. M. COLLE, pharmacien, et MORÈLE BOURGEOIS, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris. 4095 b.

## DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS  
facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racines et se posant sans aucune douleur.  
Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain SANS RESSORTS  
Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER  
DENTISTE  
66, rue d'Angleterre, LILLE

Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

*Nouvelle Encre*  
A. Gardat à Dijon.  
notre encre est si blanche, qu'elle rend les plumes n'importe quel papier  
*Nouvelle Encre violette*  
c'est dans un nouveau genre d'encre  
chez nous, Les Impériaux.  
Dépôt à la Librairie Alfréd Réveil.